



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**AN 2025
25-001**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 12 février à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Dimitri MENDY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

05/02/2025

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) notamment ses articles 106 permettant aux collectivités territoriales d'adopter la cadre budgétaire et comptable applicable aux métropoles de droit commun (M57) et 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250212-DEL25_001-D

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et de la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport doit également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

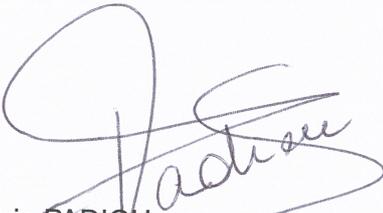
Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et être acté par une délibération spécifique donnant lieu dorénavant à un vote,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 6 février 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, (32 voix Pour, 1 Abstention : M. Philippe GOMMARD)

- **ARTICLE 1 : RECONNAÎT** avoir pris connaissance des grandes orientations budgétaires 2025 du Budget principal de la Ville.
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires 2025 du Budget principal de la ville dont une copie est annexée à la présente délibération.
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.
 - Madame le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.


Sylvia PADIQU,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre


Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 17/02/25 Et publié le 17/02/25  Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 De la Ville d'Aubergenville

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2025. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2025, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote. Ce vote ne constate rien d'autre que le débat a eu lieu.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2025, le 12 avril 2025.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2025

I Contexte économique 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5% du PIB, après 4,7% en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid, la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € et enfin les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêt qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1% (contre 4,4% dans le PLF et 5,5% dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage budgétaire consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire pour ramener le déficit public à 5%.

II Budget 2025 : une loi spéciale pour une situation exceptionnelle

Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1^{er} janvier 2025, le gouvernement dépose un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1^{er} janvier 2025.

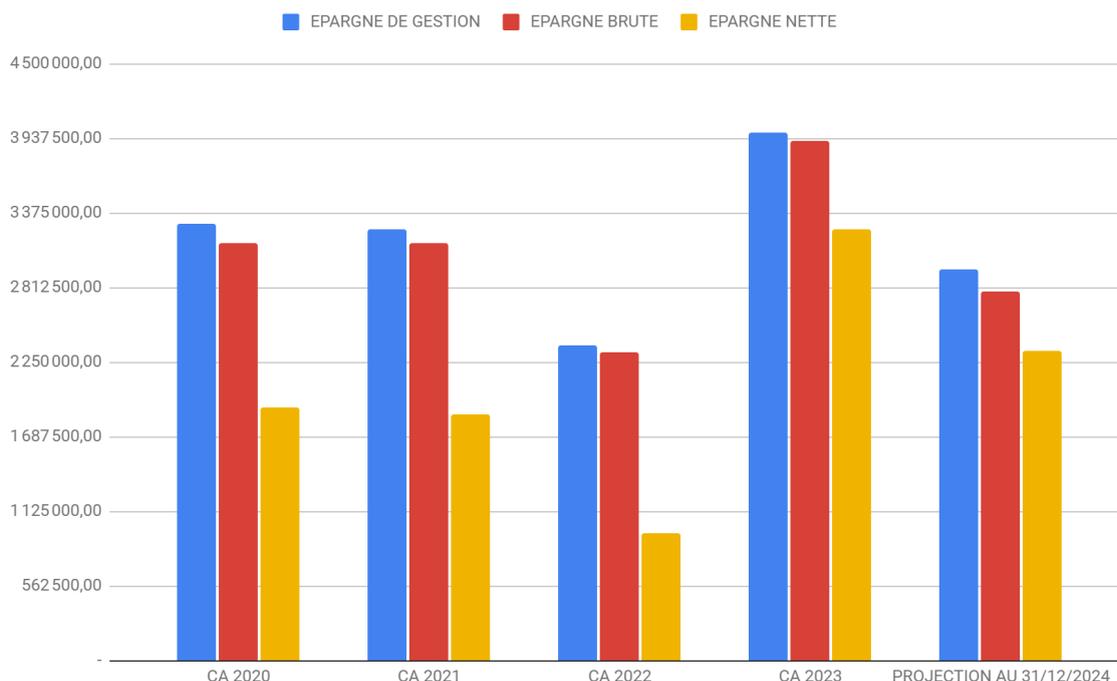
Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'approbation de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

La Situation Financière au 31/12/2024

Les premières prévisions font ressortir une situation financière de la Ville d'Aubergenville au 31/12/2024 qui présente un prévisionnel de réalisation plus avantageux que les inscriptions budgétaires.

- L'épargne Brute : la capacité d'autofinancement

Cette épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.



En projection au 31/12/2024, l'épargne brute d'Aubergenville s'élèverait à 3 M€ soit 13% de ses recettes de fonctionnement. Pour rappel, ce même taux était de 18,20 % en 2023 et de 11,5 % en 2022.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT en projection au 31/12/2024 = 13 %

Nous constatons une évolution contrastée de notre épargne nette en tendance depuis 2014. C'est la conséquence de la baisse de la DGF qui, si elle ne diminue pas au niveau national, est à zéro depuis 2022 pour notre commune.

C'est également la conséquence de dépenses budgétaires tant en charges générales de fonctionnement qu'en frais de personnel supérieures à la moyenne nationale de villes de notre strate et d'une dynamique des dépenses plus rapide que celle des recettes.

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La capacité de désendettement en projection au 31/12/2024 d'Aubergenville s'établit à 1,4 an. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

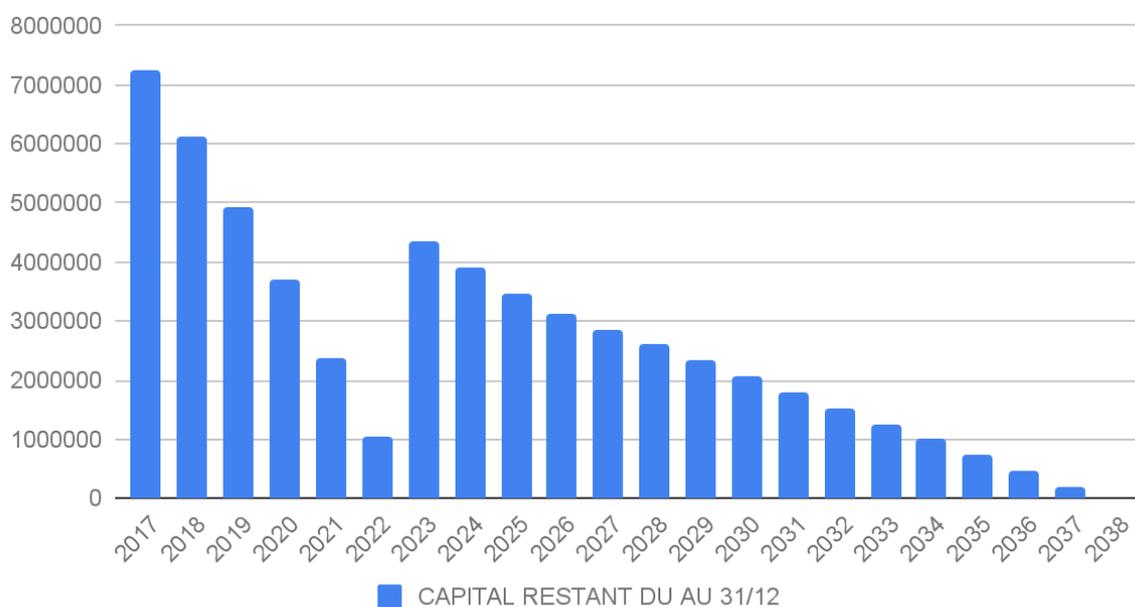
**CAPACITE DE DESENETTEMENT en projection au 31/12/2024 =
1,4 ANNÉE**

Notre capacité de désendettement reste excellente malgré le recours à l'emprunt d'un montant de 4 M€ en 2023

Nous avons un ratio d'endettement par habitant inférieur de moitié à la moyenne de notre strate qui se situe à 3,71 années.

- profil de l'extinction de la dette

EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours de dette en projection au 31/12/2024 (budget principal) s'élève à 3,9 M€ soit 321€ par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 445,20 € par habitant en moyenne sur notre intercommunalité en 2023.(données source OGCL)

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et se classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux moyen de notre dette est d'environ 3,6%.

Les Orientations Budgétaires 2025

Les orientations retenues découlent des choix et objectifs politiques suivants :

- ❖ Stabilité des taux d'imposition
- ❖ Maintien de l'investissement pour le développement de la Ville
- ❖ Maintien des services à la population en contenant nos dépenses

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et les dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...), devraient atteindre 5,5 M€ en 2024.

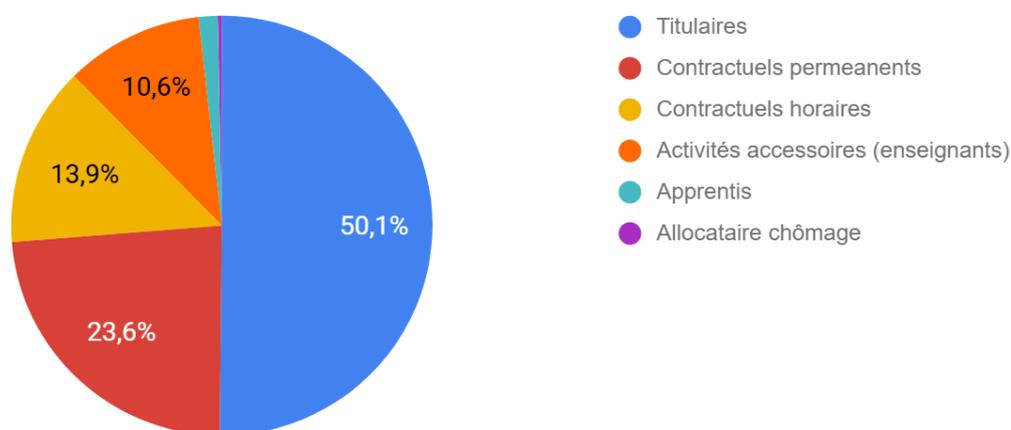
Charges à caractère général							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
CHAP 011	4 043 342,84	4 816 554,00	4 137 037,71	5 003 777,00	5 566 982,64	5 565 380,17	5 592 000,00
Variation	9,35%	19,12%	-14,11%	3,89%		-0,03%	0,48%

2) Les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

La Ville d'Aubergenville compte au 31/12/2024 un effectif de 339 agents dont 170 fonctionnaires, 80 contractuels sur emploi permanent et 88 contractuels sur emploi non permanent.

Profils	Effectifs au 31/12/2024	
Titulaires	170	250
Contractuels permanents	80	
Contractuels horaires	47	88
Vacataires soumis à cotisation	0	
Activités accessoires (enseignants)	36	
Apprentis	5	
Allocataire chômage	1	1
TOTAL		339

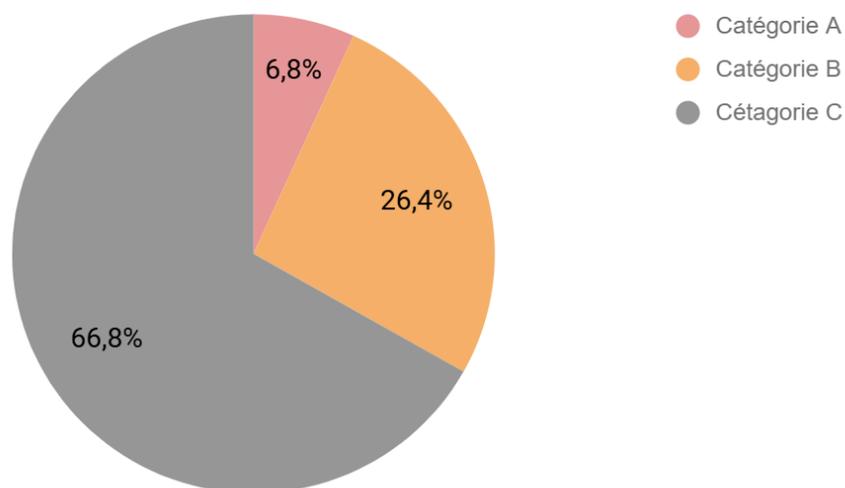
EFFECTIF AU 31/12/2024



- Répartition des agents permanents par catégorie

Catégorie	Effectifs au 31/12/2024
Catégorie A	17
Catégorie B	66
Catégorie C	167
Autres	0
TOTAL	250

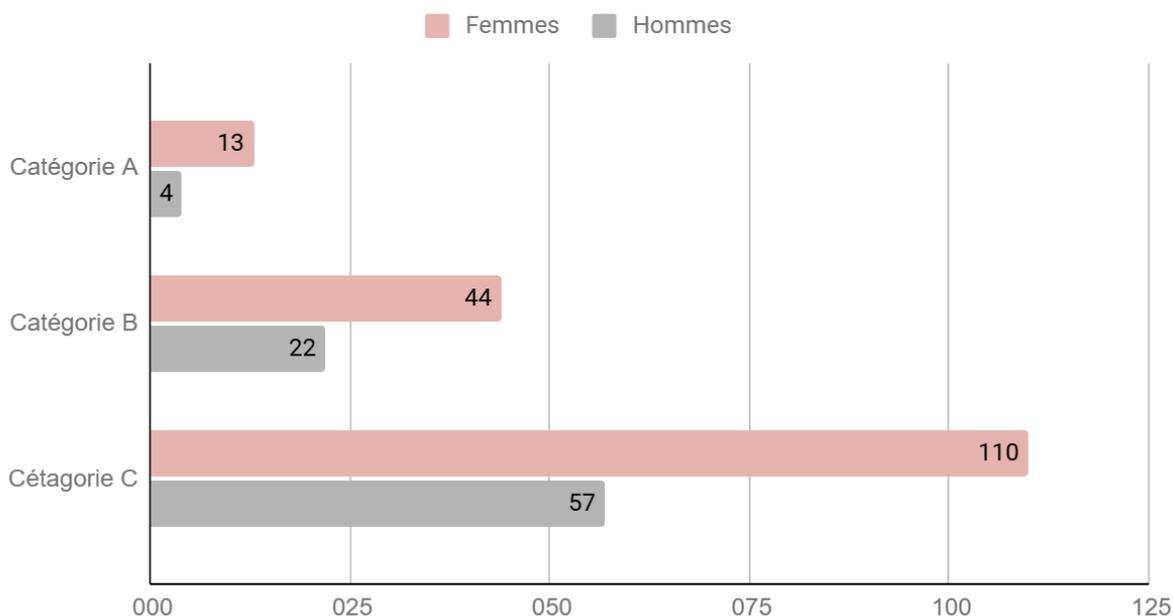
REPARTITION EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATEGORIE



- Répartition des agents permanents par catégorie par genre

Catégorie	Femmes	Hommes
Catégorie A	13	4
Catégorie B	44	22
Catégorie C	110	57
Autres	0	0
TOTAL	167	83

REPARTITION EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE

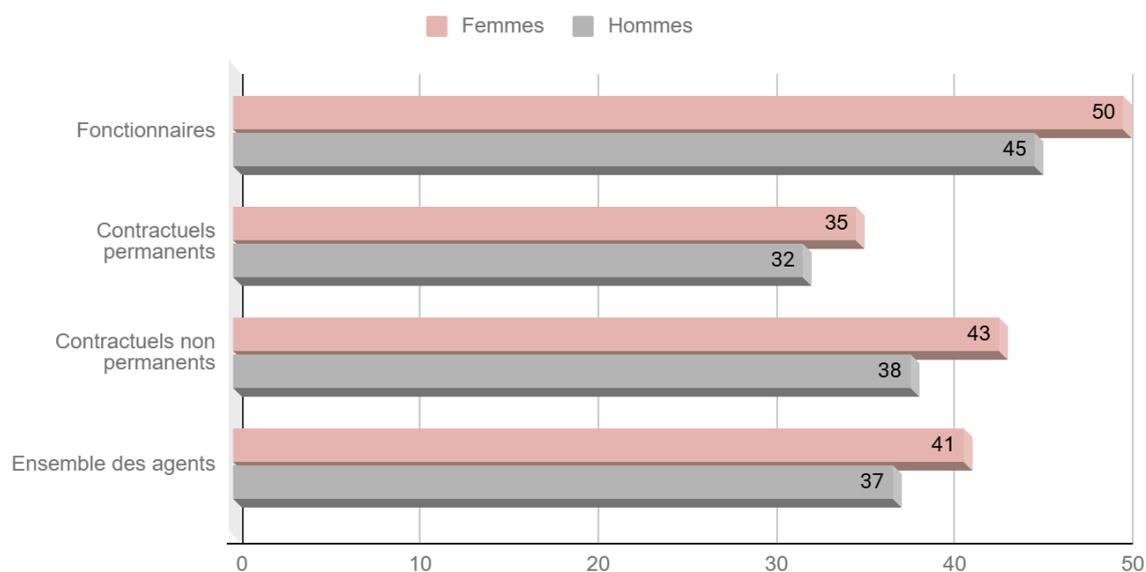


- Moyenne d'âge des agents selon profil et genre

Profil agent	Femmes	Hommes	Global
Fonctionnaires	50	45	48
Contractuels permanents	35	32	34
Contractuels non permanents	43	38	41
Ensemble des agents	41	37	40

La moyenne d'âge globale des agents de la collectivité est de 40 ans soit 41 ans pour les femmes et de 37 ans pour les hommes.

REPARTITION EFFECTIF PAR MOYENNE AGE



	Masse salariale						
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Masse salariale	11 138 286,07	11 742 697,10	12 088 041,73	12 441 336,49	12 669 620,00	12 650 000,00	12 940 000,00
Variation	1,41%	5,43%	2,94%	5,95%		-0,15%	2,29%

La proposition budgétaire de ce chapitre a été faite en tenant compte des hypothèses suivantes :

- GVT (Glissement vieillesse technicité) + 2,2 %
- CNRACL + 2%
- Augmentation de la cotisation SOFAXIS
- Effet Noria (différence entre les effectifs entrants et sortants)

Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

3) Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- Reversement de fiscalité : ce chapitre a vu une dépense apparaître. Par contre, si les fonds de péréquation diminuent légèrement, il convient de tenir compte du reversement de fiscalité qui pourrait intervenir sur le produit des amendes de police au profit du financement d'Ile de France Mobilités.

Atténuations de produits							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
FSRIF	71 494,00	58 403,00	63 226,00	46 497,00	81 000,00	81 000,00	70 000,00
FPIC	45 571,00	68 236,00	60 332,00	37 242,00	52 000,00	52 000,00	70 000,00
Reversement amendes de Police / IDFM & RIF	28 071,00	5 324,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	15 000,00
Autres versements de fiscalité	4 540,00		0,00	9 397,92	0,00	0,00	0,00
CHAP 014	149 676,00	131 963,00	123 558,00	93 136,92	153 000,00	153 000,00	155 000,00

4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

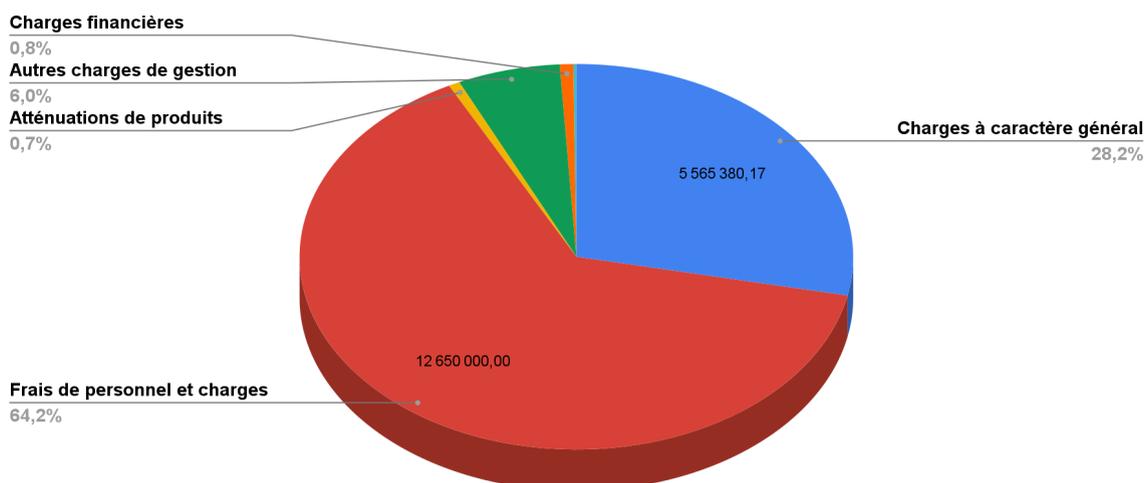
Les subventions et participations devraient s'établir pour 2024 à 1,1 M€. Le montant des subventions serait de l'ordre de 933 K€, dont 530 K€ au CCAS. Ce montant devrait en effet être adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du mois d'Avril 2025.

Autres charges de gestion courante							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
CHAP 65	1 327 850,84	1 085 388,82	1 158 445,16	1 014 416,93	1 242 467,00	1 181 660,00	1 181 660,00

5) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
CHAP 011	4 043 342,84	4 816 554,00	4 137 037,71	5 003 777,00	5 566 982,64	5 565 380,17	5 592 000,00
CHAP 012	11 138 286,07	11 742 697,10	12 088 041,73	12 441 336,49	12 669 620,00	12 650 000,00	12 940 000,00
CHAP 014	149 676,00	131 963,00	123 558,00	93 136,92	153 000,00	130 000,00	155 000,00
CHAP 65	1 327 850,84	1 085 388,82	1 158 445,16	1 014 416,93	1 242 467,00	1 181 000,00	1 181 660,00
CHAP 66	96 833,08	52 917,89	64 389,21	158 951,26	171 100,00	155 500,00	145 300,00
CHAP 67	134 907,88	29 707,82	80 038,99	1 010,61	20 000,00	35 000,00	15 000,00
TOTAL DRF	16 890 896,71	17 859 228,63	17 651 510,80	18 712 629,21	19 823 169,64	19 716 880,17	20 028 960,00

BP 2025 - REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les deux postes principaux de dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général (28,2%) et les dépenses de personnel (64,6%), ils représentent pour la ville d'Aubergenville 92,8%.

b) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Produits des services et du domaine

En 2023, le retour des adhérents dans les structures et la reprise des activités dans tous les secteurs de la commune sont comparables aux années précédentes la crise sanitaire.

Produits des services et du domaine							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Produits des services	1 210 234,78	1 098 087,67	1 547 032,99	1 581 187,80	1 206 043,00	1 404 868,00	1 400 000,00
Variation	47,73%	-9,27%	40,88%	2,21%		16,49%	-0,35%

2) Produits de la fiscalité

a) Fiscalité Directe

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux)
- La variation forfaitaire nationale des valeurs locatives

Les taux

En application des engagements politiques pris, les prévisions se basent sur des taux toujours inchangés. En effet, encore une fois, les taux d'imposition 2025 ne subiront pas d'augmentation de la part communale pesant sur le contribuable aubergenvillois puisque la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2002.

- Taxe Foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 20,14 % (part communale), 11,58 % (part départementale)
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 87,87 %
- Taxe habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 14,55 %

La variation physique des bases

Aucune livraison de programmes immobiliers à venir qui permettrait d'envisager une augmentation des bases physiques mais une vigilance accrue sur l'usine Renault qui a déjà par deux fois mis à jour son parc immobilier nous faisant perdre des bases physiques.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la loi de finances ne fixe plus de coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives. Il est automatiquement déterminé en fonction de l'indice de prix à la consommation (IPC).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives retenue et annoncée en début d'année 2024 a été de 3,7%.

En 2025, elle devrait être de 1,3 % sauf sur les locaux professionnels.(cf Indice INSEE : IPC de décembre 2024)

Fiscalité Directe								
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024		BP 2024	BP 2025	BP 2026
Fiscalité directe	6 789 757,00	6 902 642,00	7 513 169,00	7 707 330,00		7 500 000,00	7 800 000,00	7 850 000,00
Variation	-14,66%	1,66%	8,84%	2,58%			4,00%	0,64%

b) Attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC), a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés entre l'EPCI et la commune et lors de chaque nouveau transfert de compétences, le réajustement est à effectuer.

Pour l'année 2025, le montant de l'attribution de compensation prévu est de 6 634 000 €.

Attribution de compensation								
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024		BP 2024	BP 2025	BP 2026
Attribution de compensation	6 476 897,00	6 442 158,68	6 442 158,68	6 634 334,61		6 634 000,00	6 634 000,00	6 634 000,00
Variation	0,00%	-0,54%	0,00%	2,98%			0,00%	0,00%

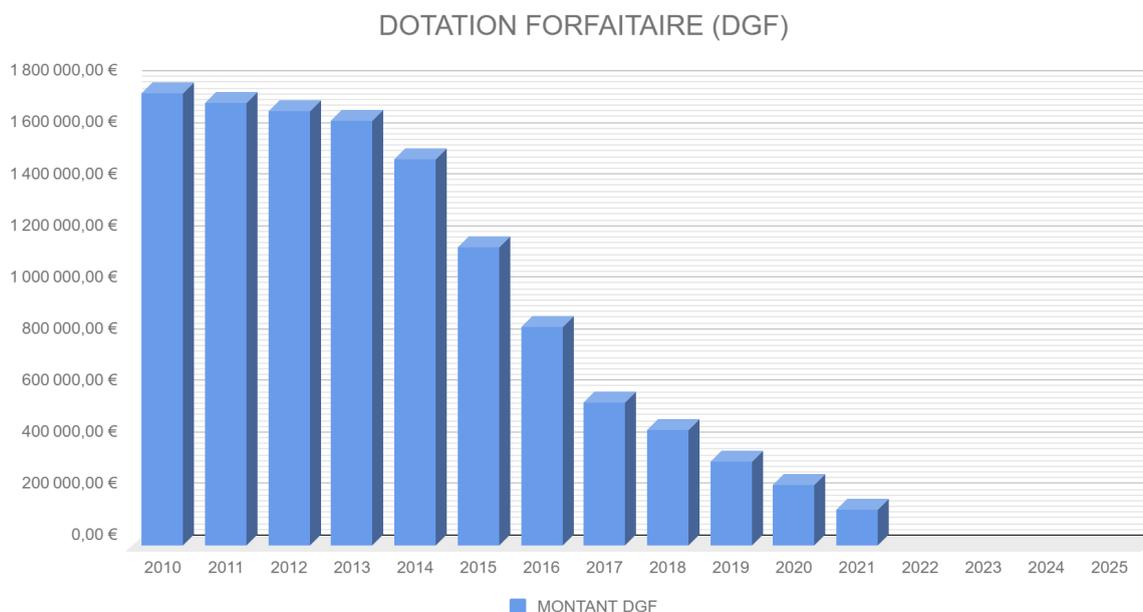
3) Dotations et participations

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue avec ses différentes composantes, la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP)

Le montant global de la DGF est, depuis 2018 et à périmètre constant, largement stabilisé, après une minoration, entre 2014 et 2017, de la dotation forfaitaire des départements, des régions et des communes et de la dotation d'intercommunalité dans la cadre de la "contribution au redressement des finances publiques".

Pour autant le montant de DGF pour la commune d'Aubergenville est nul.



❖ Les autres dotations de l'Etat

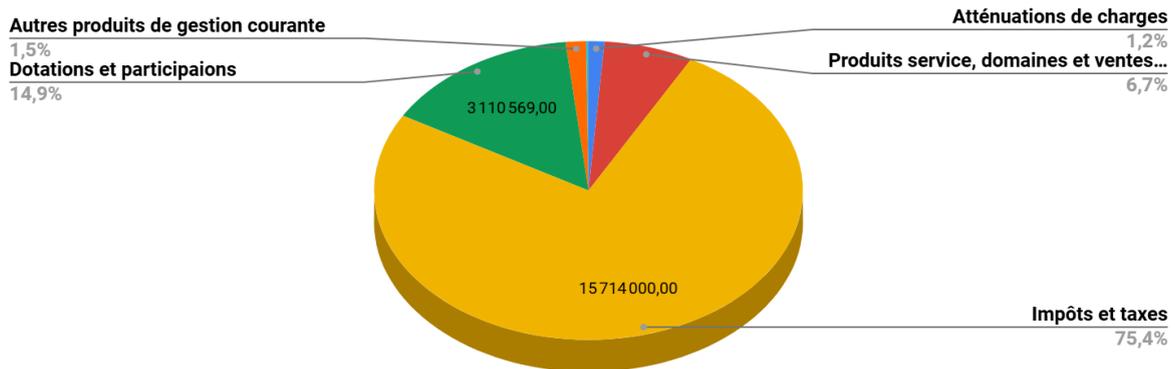
Autres Dotations							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Dotation de solidarité	325 345,00	325 345,00	335 334,00	354 337,00	350 000,00	365 500,00	376 000,00
DCRTP	282 204,00	282 204,00	282 204,00	322 192,00	280 000,00	190 000,00	185 000,00
Dotation compensation TF	1 349 336,00	1 191 885,00	13 311,00	1 635 527,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Dotation compensation TH	0,00	0,00	1 467 483,00	0,00	1 440 000,00	1 610 000,00	1 665 000,00
TOTAL DOTATION ETAT	1 956 885,00	1 799 434,00	2 098 332,00	2 312 056,00	2 080 000,00	2 175 500,00	2 236 000,00
Variation	164,29%	-8,05%	16,61%	28,49%		4,59%	2,78%

Il est important de noter que la commune est fragilisée par le mécanisme de dotation de compensation. A la lumière des autres compensations faisant suite à des réformes, et ce depuis 10 ans, nous avons le risque que le maintien total de ces recettes ne soit pas garanti.

4) Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PROJECTION AU 31/12/2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
CHAP 013	237 791,55	551 081,54	310 933,69	307 943,62	150 000,00	250 000,00	250 000,00
CHAP 70	1 210 234,78	1 098 087,67	1 547 032,99	1 581 187,80	1 206 043,00	1 404 868,00	1 400 000,00
CHAP 73	14 734 563,62	14 795 066,14	15 326 854,75	15 538 700,60	15 406 605,00	15 714 000,00	15 870 000,00
CHAP 74	3 010 987,26	2 784 000,78	3 759 026,95	3 754 200,41	3 076 549,00	3 110 569,00	3 126 000,00
CHAP 75	318 535,57	294 831,63	417 473,82	410 797,66	321 000,00	318 000,00	330 000,00
CHAP 76	40 564,08	40 565,00	40 564,08	40 564,08	40 565,00	40 565,00	40 565,00
CHAP 77	244 993,51	613 726,16	90,48	3 088,77	0,00	0,00	0,00
TOTAL RRF	19 797 670,37	20 177 358,92	21 401 976,76	21 636 482,94	20 200 762,00	20 838 002,00	21 016 565,00

BP 2025 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les deux postes principaux de recettes réelles de fonctionnement sont la fiscalité (75,4%) et les dotations et participations (14,9%), ils représentent pour la ville d'Aubergenville 90,3%.

c) CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Globalement le budget de la section de fonctionnement 2025 est construit sur le principe de prudence.

Le montant prévisionnel total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 20 838 791 € et le montant prévisionnel total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 20 237 540 €. Le budget prévisionnel en section de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de + 601 250,83€.

Cet excédent devrait financer une partie des dépenses d'investissement.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2025 représente l'engagement de la collectivité qu'il est nécessaire d'inscrire au budget afin de renouveler, d'entretenir et de maintenir son patrimoine.

Afin de réaliser ce programme, il est prévu une enveloppe budgétaire global en dépense d'équipement de 4 452 K€ qui se ventile de la façon suivante :

- une enveloppe dédiée aux investissements récurrents et aux projets d'un montant de 3 500 K€ dont 3 120 K€ pour les projets et 380 K€ pour les dépenses récurrentes
- une enveloppe dédié au crédit des opération pluriannuelles d'un montant de 952 K€ :
 - Opération AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) dotée de 1,6 M€ dont 689 K€ de crédits sur 2025
 - Opération Rénovation de chaufferies d'un montant de 301 K€ dont 69 K€ de crédits sur 2025
 - Opération Rénovation piste d'athlétisme d'un montant de 1,813 M€ dont 194 K€ de crédits sur 2025.

A noter : Les programmes " Extension Reine Astrid " et " Réhabilitation complexe Mimoun " feront l'objet d'une extinction.

b) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement seraient constituées :

- Du fonds de compensation de la TVA pour environ 430 K€
- Subvention 202 K€
- Des dotations aux amortissements pour environ 420 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 601 K€

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au BP 2025. Cependant, compte-tenu des résultats excédentaires attendus pour l'exercice 2024 et qui feront l'objet d'une reprise en N+1, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2025.

C. CONCLUSION GÉNÉRALE DU RAPPORT DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

La proposition de budget primitif 2025 sera la suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
	PROJECTION AU 31/12/2024	BP PROV 2025		PROJECTION AU 31/12/2024	BP PROV 2025
011 Charges à caractère général	5 003 777	5 665 380	013 Atténuations de charges	184 803	250 000
012 Charges de personnel	12 441 336	12 650 000	70 Produits des services	1 581 188	1 404 868
014 Atténuations de produits	93 137	130 000	73 Impôts et taxes	15 538 701	15 714 000
65 Autres charges de gestion courante	1 014 417	1 181 660	74 Dotations et participations	3 793 702	3 110 569
66 Charges financières	158 951	155 500	75 Autres produits de gestion courante	314 361	318 000
67 Charges exceptionnelles	1 011	35 000	76 Produits financiers	40 564	40 565
68 Dotations aux provisions	0		77 Produits exceptionnels	45 006	
022 Dépenses imprévues de Fonctionnement	0		78 - Reprise sur Provision	0	
Sous-total réel	18 712 629	19 817 540	Sous-total réel	21 498 325	20 838 002
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	402 593	420 000	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	787	790
043 Opération d'Ordre à l'Intérieur de la Sect. Fonct.			043 Opération d'Ordre à l'Intérieur de la Sect. Fonct.		
023 Virement à la section d'Investissement		601 252			
Total	19 115 222	20 838 792	Total	21 499 112	20 838 792
D 002 Déficit reporté			R 002 Excédent reporté		
Total des dépenses de fonctionnement	19 115 222	20 838 792	Total des recettes de fonctionnement	21 499 112	20 838 792

INVESTISSEMENT

Dépenses		
	PROJECTION AU 31/12/2024	BP PROV 2025
20 Immobilisations incorporelles	7 639	6 000
21 Immobilisations corporelles	3 162 245	4 452 000
16 Emprunts et dettes assimilées	448 971	440 000
26 Participat. Et créances rattachées à Partic.	0	
27 Autres immobilisation financières	4 389	3 000
45 Opérations pour compte de tiers		
Sous-total réel	3 623 244	4 901 000
040 Opération d'ordre de transfert entre section	787	790
041 Opérations patrimoniales		
Total	3 624 031	4 901 790
R.A.R.		
D 001 Déficit reporté		
Total des dépenses d'investissement	3 624 031	4 901 790

Recettes		
	PROJECTION AU 31/12/2024	BP PROV 2025
13 Subventions d'investissement	211 776	202 000
16 Emprunts Equilibre	0	3 246 538
21 Immobilisations corporelles		
10 Dotations, fonds divers et reserves	578 281	430 000
1068 Excédents de fonct. capitalisés		
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 250	2 000
27 Autres Immobilisations financières		
Sous-total réel	791 307	3 880 538
041 Opérations patrimoniales		
040 Ordre entre sections	402 593	420 000
021 Virement de la section de fonctionnement		601 252
Total	1 193 900	4 901 790
R.A.R.		
R 001 Excédent reporté		
Total des recettes d'investissement	1 193 900	4 901 790